



ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

Assises régionales de l'Adoption (21-22 novembre 2009)

Message de bienvenue
Geneviève Miral, présidente de la fédération Enfance & Familles d'Adoption

Chers amis, enfants et parents, Mesdames, Messieurs,

À l'occasion de ce vingtième anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, nous pouvons difficilement passer sous silence la bien curieuse façon dont la France a choisi de fêter l'événement. Alors même que Dominique Versini, actuelle défenseure des enfants en France, est devenue la présidente du réseau européen des défenseurs des enfants, cette institution est appelée à disparaître pour se fondre dans celle du Défenseur des droits, dont les missions incluront aussi celles du Médiateur de la République et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

La protection de l'enfance est un domaine complexe et sensible, et l'indépendance, l'accessibilité et la lisibilité de la fonction de défenseur des enfants ont permis, en dix ans, de mieux faire connaître les droits des enfants et de prendre la défense des plus fragilisés d'entre eux.

Pour les enfants et le respect de leurs droits, Enfance & Familles d'Adoption a choisi de soutenir la Défenseure des enfants et de signer la pétition mise en ligne sur son site.

Un des droits fondamentaux de tout enfant est celui de bénéficier d'un projet de vie permanent et de grandir dans une famille quand cela est possible.

À l'étranger mais aussi en France, des enfants sont en attente d'une famille. Certains d'entre eux trouvent plus difficilement une famille parce qu'ils sont grands, en fratrie, porteurs de handicap ou malades, parce que rien n'est fait pour favoriser leur adoption, parce que les candidats à l'adoption sont peu ou mal préparés aux réalités et à l'évolution de l'adoption, parce que l'accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant se résume trop souvent au suivi administratif demandé par certains pays d'origine.

Les enfants et les familles sont en droit d'attendre davantage des pouvoirs publics. Il y a deux ans, le président de la République confiait à Jean-Marie Colombani une mission sur l'adoption. Dans son rapport, ce dernier déclinait trente-deux propositions autour de cinq axes principaux : la réorganisation de l'action de la France en matière d'adoption internationale, le repositionnement de l'adoption nationale, la révision de la qualité des agréments, un meilleur pilotage du dossier Adoption et l'accompagnement et le soutien des familles adoptives.

Deux ans plus tard, qu'en est-il ?

Dans l'élan de la sortie de ce rapport, la France s'est dotée d'une réelle autorité centrale (le Service pour l'adoption internationale) conduite par l'ambassadeur Monchau, nommé en septembre 2008 ; un réseau de volontaires pour la protection de l'enfance et l'adoption internationale a été créé pour répondre aux demandes de coopération internationale de certains pays et accompagner les familles adoptives ; un portail gouvernemental sur l'adoption a été mis en ligne.

Mais, annoncé depuis l'été 2008, présenté en conseil des ministres le 1^{er} avril 2009, prévu à l'ordre du jour du calendrier parlementaire d'octobre et repoussé *sine die*, le projet de réforme de l'adoption qui devait s'inspirer largement des préconisations du rapport de Jean-Marie Colombani s'avère très en deçà des espérances qu'il avait pu susciter : la préparation des candidats à l'adoption et l'accompagnement des familles y sont totalement absents et les mesures concernant, notamment, l'adoption nationale ne sauraient répondre aux besoins des enfants en attente.

Le manque de volonté politique sur le dossier Adoption semble céder la place à l'effervescence des premiers mois : la validation et la reconnaissance du réseau des consultations d'orientation et de conseil en adoption (COCA) restent bloquées aux portes du ministère de la Santé, le Système d'information pour l'adoption des pupilles de l'État (SIAPE) n'est toujours pas réellement opérationnel, le rapport de l'ONED sur le délaissement parental s'avère décevant et incomplet, la sensibilisation du personnel enseignant sur les réalités de l'adoption se heurte à la réticence du ministère de l'Éducation nationale...

Or sans une réelle réflexion sur l'évolution de l'adoption, sans mesures concrètes pour améliorer la préparation des candidats à l'adoption et pour favoriser l'accompagnement et la prise en charge des enfants et des familles adoptives, sans véritable volonté politique, la France prend le risque de ne pas répondre aux besoins des enfants d'ici et d'ailleurs, ni aux attentes des pays d'origine.

Si les enfants ont des droits, nous avons, nous, le devoir de leur proposer des familles préparées et accompagnées.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous nous trouvons réunis pour la deuxième édition des assises régionales d'Enfance & Familles d'Adoption. De la région Nord-Picardie-Pas de Calais au Grand Sud, en passant par la Normandie, l'Auvergne et la Loire, l'Aquitaine, la Bourgogne, la Moselle, l'Alsace, l'Ile de France, le Poitou Charente, la région Rhône Alpes, sans oublier La Réunion, nous allons échanger, témoigner, réfléchir et débattre de ce qu'est l'adoption, du devenir des enfants en attente, de nos enfants, de nos familles.

Au nom de toute l'équipe fédérale, de nos délégués régionaux et de nos responsables départementaux, je remercie tous nos bénévoles ainsi que toutes les familles : c'est par leur action et leur soutien que vivent nos associations.

Et c'est ensemble que nous rappelons que l'adoption est une histoire de vie, une histoire au long cours.